

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur BABOU ISSOUF
Domicilier a ME KONE en sa qualité de bailleur.

Et SORO SEYDOU domicilié a
DALDA En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur BABOU ISSOUF Qui met
en location son local situé a DALDA au quartier
STAVDNERIE A usage PROFESSIONNEL A
monsieur SORO SEYDOU

Article 2

Le loyer mensuel est de 15000 FCFA

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de INDETERMINÉ
Renouvelable par tacite reconduction.

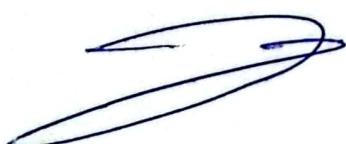
Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amicable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 24/08/2024

Le bailleur



Le locataire

